



PN

DECISION N° 300

LOCATIONS

« MISE A DISPOSITION GARAGE N°5 - 99 Ter rue des Jardins Fleuris »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association Pompey Pétanque Loisir, de pouvoir disposer d'un garage afin d'assurer la continuité de son activité, en attendant de trouver un nouveau local suite à la vente du bien situé au 62 allée des Bleuets

Le Maire,

DECIDE

- de mettre à disposition l'Association Pompey Pétanque Loisir, le garage n°5 sis 99 ter rue des Jardins Fleuris, à compter du 22 avril 2024 jusqu'au 31 août 2024.

Une convention de mise à disposition sera établie et fixera les autres conditions.

Pompey, le 23 avril 2024



Le Maire,


Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 26/4/24
Transmis à la Préfecture le 26/4/24